



**Communiqué interne
destiné aux membres et au personnel de l'AQTIS**

SCRUTIN POSTAL 2010 :

LES MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

SONT ADOPTÉES

Montréal, le 16 février 2010 – Le conseil d'administration de l'AQTIS a adopté hier soir, lors d'une séance extraordinaire, une résolution entérinant le résultat du récent scrutin postal réalisé sur les modifications aux statuts et règlements. Ce résultat lui a été communiqué par le comité au décompte chargé d'assurer le dépouillement des votes.

Voici les faits saillants du scrutin :

Nombre de membres en règle AQTIS éligibles au scrutin postal (en date du 22 janvier 2010, jour de l'envoi)	2 386
Nombre de bulletins retournés à l'AQTIS à la date et à l'heure butoirs (11 février 2010 à 17 h)	1 124
Taux de participation obtenu (devant égalier ou excéder 20 % des membres en règle selon le règlement R-4.1 des statuts et règlements)	47,1 %
Résultat du scrutin postal :	
• Oui	874 (77,8 %)
• Non	239
• Bulletins rejetés (pour non-conformité)	11

Puisqu'approuvée par plus des deux tiers des membres votants, la résolution soumise au vote des membres en règle a donc été adoptée conformément à l'article 4.1 des statuts et règlements de l'AQTIS.

Ainsi, les modifications acceptées prennent effet immédiatement. Une mise à jour des statuts et règlements de l'AQTIS sera donc préparée le plus tôt possible de manière à pouvoir disposer d'un document officiel attestant des changements apportés.

Suite à la divulgation du résultat du scrutin, Brunhilde Pradier, présidente de l'AQTIS, a livré ce message à l'intention des membres. « Ce résultat démontre clairement votre prise de conscience de l'importance des enjeux auxquels est confrontée l'AQTIS, ainsi que votre implication active dans le débat qui entoure la vie de votre association. Votre prise de position clairement exprimée à l'occasion de ce scrutin va permettre au conseil d'administration, à la présidence et à la permanence de travailler conjointement et avec plus de légitimité à la construction d'un avenir meilleur pour l'ensemble des membres de l'AQTIS ». Brunhilde Pradier a voulu de plus remercier sincèrement tous les membres qui ont posé le geste de voter et qui ont participé aux discussions entourant ce vote qui était d'une très grande importance pour l'Alliance.

La présidente a tenu enfin à préciser que le résultat du scrutin postal n'invalide d'aucune façon l'élection 2009 des administrateurs à double allégeance qui a été confirmée par l'Assemblée générale annuelle du 4 novembre dernier.

-30-

Source : Francine Benoit-Plamondon
Chargée des affaires politiques
Tél. 514 844-2213, poste 225

Pour information : Brunhilde Pradier
Présidente
Tél. 514 844-2213, poste 226